



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1462

1^{er} octobre 2020

- **Politique : Près d'une dizaine d'organisations féministes préconisent de s'opposer aux vellétés dictatoriales de l'équipe au pouvoir**
- **Justice : Deux présumés exécutants et des complices identifiés dans l'assassinat de Me. Monferrier Dorval**
- **Justice : Le Renamah proteste contre les menaces de mort contre la magistrate Wendelle Coq, juge à la Cour de Cassation**
- **Crise : Une pétition lance une alerte internationale, en vue de redresser la situation en Haïti**

>> Politique : Près d'une dizaine d'organisations féministes préconisent de s'opposer aux vellétés dictatoriales de l'équipe au pouvoir

Face aux dérives et vellétés antidémocratiques de l'équipe au pouvoir, [près d'une dizaine d'organisations féministes appellent les institutions et organisations démocratiques « à faire barrage à tout projet, qui ferait sombrer Haïti à nouveau dans la dictature »](#). Il faut une solution haïtienne et pérenne à la crise sociopolitique et des inégalités structurelles, qui excluent la majorité des communautés, en particulier les femmes. Ces organisations souhaitent une solution, ouvrant la voie à d'autres pratiques politiques soucieuses de l'intérêt collectif. Elles entendent « participer à toutes initiatives, ayant pour objectif une solution, qui prend en compte la corruption, le clientélisme, l'impunité, l'exclusion et garantit les droits et libertés des citoyennes et citoyens ». Ces organisations féministes qualifient d'« illégal » l'arrêté présidentiel du 18 septembre 2020 nommant un nouveau Conseil électoral provisoire (CEP), dans une note de protestation et de mise en garde, du 28 septembre. « Cet acte politique vient confirmer les vellétés autoritaires du président Jovenel Moïse ». Ces organisations féministes affirment prendre leur distance face à « un processus, qui viole et met en veilleuse la Constitution », et à « un projet, susceptible de saper les acquis démocratiques et de menacer l'existence des mouvements sociaux, du mouvement féministe ». Les conditions, nécessaires à la tenue d'élections démocratiques, ne sont pas aujourd'hui réunies, estiment ces organisations, qui fustigent ce qu'elles appellent « un Conseil électoral fabriqué par l'exécutif ». Jovenel Moïse a procédé à l'installation des 9 membres du CEP, le 22 septembre, au Palais national, [en dépit de l'absence de prestation de serment à la Cour de Cassation et de vives critiques](#), exprimées par divers secteurs politiques et des droits humains contre ce CEP, considéré comme inconstitutionnel. Cette décision unilatérale de l'exécutif aggrave la crise en Haïti, et suscite la désapprobation et le mécontentement de nombreux secteurs de la vie nationale, relève l'Observatoire citoyen pour l'institutionnalisation de la démocratie (OCID), qui en recommande vivement le retrait immédiat. Cet arrêté présidentiel « constitue, en lui-même, une violation flagrante de la Constitution en vigueur, quand il prétend conférer au CEP, illégitimement constitué, le droit d'organiser une consultation populaire pour remplacer la Loi-mère ». L'OCID y voit « une décision inacceptable, et même impensable, qui entraîne juridiquement la nullité absolue de cet acte réglementaire ». « Aucune élection ni réforme de la Constitution ne sont possibles avec Jovenel Moïse et ses groupes de gangs à cravates, qui arment les bandits dans les quartiers populaires, exprime, de son côté, le parti Politique *Aksyon pou konstwi yon Ayiti òganize* (Akaò). Ce parti suggère à la population de se mobiliser, partout sur le territoire national, pour renverser la situation.

>> Justice : Deux présumés exécutants et des complices identifiés dans l'assassinat de Me. Monferrier Dorval

Les nommés Modlet Sénégeau alias Abidy, Mackender Fils-Aimé et Dunès Vilpique alias Jah, Marckenson Charles alias Cobra, Gerson Laurent alias Ti Luc ou Louko, Richelet Augustin, Johny Toussaint et consorts se seraient associés en malfaiteurs pour [assassiner, le vendredi 28 août 2020, Me. Monferrier Dorval](#), révèle un rapport d'enquête du Bureau des affaires criminelles (Bac) de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ). Mackender Fils-Aimé et Dunes Vilpique ont été également recherchés pour l'assassinat de Jean Daniel Euzebe et la tentative d'assassinat sur Robert Alexandre. Des mandats d'amener doivent être aussi émis, par les autorités judiciaires compétentes, à l'encontre de Marckenson Charles, Gerson Laurent, Richelet Augustin, Johny Toussaint et consorts, pour leur implication présumée dans l'assassinat du bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Port-au-Prince. Richelet Augustin et Johny Toussaint seraient les principaux exécutants dans le cadre de cet assassinat, parce qu'ils « se trouvaient au même endroit que la victime, soit en son domicile, au moment de la perpétuation de l'acte », déduit le rapport d'enquête. Ce rapport préconise un supplément d'enquête, pour déterminer tout auteur intellectuel et le mobile de l'assassinat. Par ailleurs, l'Action internationale pour les droits humains (AIDH) souhaite des dispositions pour contrer la recrudescence de l'insécurité en Haïti. Elle recommande également à Jovenel Moïse de faire du rétablissement de l'autorité de l'État sur le territoire national, un des points essentiels devant figurer à l'ordre du jour de tous les conseils des ministres. L'AIDH se dit vivement préoccupée par l'insécurité grandissante, qui sévit dans le pays et particulièrement dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, à un moment où l'administration politique parle d'élections et de réforme constitutionnelle. [De janvier à juin 2020, 313 personnes sont mortes, dont 281 par balles, selon des sources citées par l'Action internationale pour les droits humains.](#)

>> Justice : Le Renamah proteste contre les menaces de mort contre la magistrate Wendelle Coq, juge à la Cour de Cassation

Le Réseau national des magistrats haïtiens (Renamah) dénonce les menaces de mort, dont est l'objet la juge à la Cour de Cassation, Wendelle Coq, de la part d'une kyrielle d'individus, dont « certains se sont clairement identifiés ». Plusieurs d'entre eux reprochent à Wendelle Coq d'avoir boycotté « la prestation de serment des conseillers électoraux », qui devait être tenue devant la Cour de Cassation en audience extraordinaire et publique, le 22 septembre. La prise de fonction des conseillères et conseillers électoraux, qui ont le statut de juges électoraux, est tributaire de la prestation de serment, qui est, à la fois, une exigence législative et constitutionnelle, rappelle le Renamah. Il demande l'ouverture d'une enquête sur ces menaces de mort, proférées envers la juge. « La magistrate Wendelle T. Coq ne pourrait, à elle seule, constituer un obstacle à la légitimité de ces conseillers électoraux, à travers leur assermentation, soumise à l'appréciation de la Cour le 22 septembre 2020 ». Le Réseau national des magistrats haïtiens sollicite la collaboration de toutes les associations professionnelles de magistrats et syndicats de magistrats du monde francophone, de tradition juridique commune, aux fins d'apporter leurs supports à la magistrate Wendelle Coq et à tous les autres magistrats, qui sont l'objet de menaces et de persécutions, dans l'exercice de leur fonction.

>> Crise : Une pétition lance une alerte internationale, en vue de redresser la situation en Haïti

« La violence étatique, le déni de justice et l'impunité », une valse dissonante qui rythme le quotidien des Haïtiennes et Haïtiens. Il y a une accélération de la dégradation des droits civils, politiques, économiques et sociaux des citoyens haïtiens. « On se plaît à vanter la résilience du peuple haïtien. Mais, ce peuple est au bout de sa capacité de résistance, tandis que la complaisance de la communauté internationale, face à cette tragédie, frise la complicité, quand elle n'est pas synonyme d'ingérence... », soulignent les signataires de la pétition, initiée par la Plateforme Haïti de Suisse (PFHS). Elle appelle « à la solidarité et la responsabilisation de la communauté internationale pour redresser urgemment et efficacement la situation affolante des conditions de vie en Haïti. Une économie mourante, dépouillée par la corruption, qui ne fait qu'aggraver les conditions de vie des citoyennes et citoyens, s'ajoute à la crise institutionnelle, établissant une gouvernance arbitraire par décrets ». La pétition encourage à coordonner et à prendre des initiatives concrètes et conjointes, pour pallier les graves atteintes à la démocratie et aux droits humains en Haïti, tout en évitant de laisser le peuple s'essouffler, du peu d'air qu'il lui reste. Par ailleurs, diverses personnalités et organisations de la diaspora haïtienne, dans une note de protestation, rejettent la présence de la nommée Espérance César, nommée au Conseil Electoral Provisoire Anticonstitutionnel du 18 septembre 2020, à cause de ses accointances obscures. [Dénonçant toute démagogie électoraliste, ces personnalités et organisations de la diaspora haïtienne s'insurgent contre « cette tentative du gouvernement haïtien de soudoyer les Haïtiennes et Haïtiens, vivant à l'étranger, dans cette initiative mort-née ».](#)